



Préavis N° 3 / 2013

RAPPORT DE LA MUNICIPALITÉ

AU CONSEIL COMMUNAL

relatif à la modification de la concession pour l'alimentation en eau de boisson de la commune de Jouxens-Mézery et demande de crédit pour la mise en ordre des bornes hydrantes- Demande de crédit de CHF 18'000.00



Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Préambule

La Municipalité a été approchée par les Services industriels de la Ville de Lausanne et plus spécialement par EauService pour, d'une part, nous proposer de « moderniser » la concession pour l'alimentation en eau de boisson de la commune de Jouxten-Mézery du 5 avril 1995 et, d'autre part, pour reprendre l'ensemble des bornes hydrantes sur notre territoire.

Concession

Vous trouverez, en annexe, le projet de la nouvelle concession qui est soumise, pour approbation, au Conseil communal. Vous trouverez, en jaune, les modifications apportées par rapport à la concession actuelle qui date du 5 avril 1995.

Reprise des bornes hydrantes

Actuellement, les bornes hydrantes sont la propriété de la commune de Jouxten-Mézery. Il lui incombe la responsabilité de la maintenance et du bon fonctionnement de ces dernières. Des contrôles sont effectués régulièrement par le soin des pompiers. Les frais de réparations sont à la charge de la commune, de même que les frais relatifs au remplacement des bornes les plus anciennes.

Les Services industriels souhaitent reprendre l'ensemble des bornes hydrantes qui se trouvent sur leur réseau d'eau, raison pour laquelle ils se sont approchés de la Municipalité. Seule condition, les bornes hydrantes doivent être données en parfait état de fonctionnement, raison de la présente demande de crédit.

Afin de chiffrer ces travaux de remise en ordre, la Municipalité a fait appel à une société spécialisée. Dans un premier temps, cette société a effectué un contrôle des 56 bornes hydrantes qui se trouvent à Jouxten-Mézery.

Suite à ce contrôle, il est nécessaire d'effectuer les travaux suivants :

1. Révision sous pression de la partie inférieure de 7 hydrants (v/liste annexée)		5'730.00
TVA 8 %	458.40	458.40
2. Révision sous pression de la partie inférieure de 3 hydrants (v/liste annexée)		3'710.00
TVA 8 %	296.80	296.80
3. Révision sous pression de la P.I. et échange P.S (v/liste annexée)		3'300.00
TVA 8 %	264.00	264.00
Contrôle des 56 BH déjà facturé et payé		2'385.70
Divers et imprévus		1'800.00
Total (arrondi)		18'000.00

Vu ce qui précède, nous vous proposons, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux, de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal

- vu le rapport de la Municipalité (préavis N° 3 / 2013),
- vu le rapport de la commission ad hoc,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. d'approuver le texte de la nouvelle concession pour l'alimentation en eau de boisson de la commune de Jouxens-Mézery ;
2. d'octroyer à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 18'000.00 pour les travaux relatifs à la mise en ordre des bornes hydrantes ;
3. d'autoriser la Municipalité à transférer l'entier des bornes hydrantes aux Services industriels de la Ville de Lausanne ;
4. d'autoriser la Municipalité à financer cette dépense au moyen de la trésorerie courante ou par le recours aux lignes de crédits existantes ;
5. de laisser à la Municipalité, à partir de l'exercice 2013, le soin d'amortir cet investissement sur une période de 10 ans au maximum.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

Le Secrétaire

Serge Roy

Christian Monod

Jouxens-Mézery, le 7 mars 2013

Délégué de la Municipalité : M. Serge Roy, syndic

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 19 mars 2013

Annexes :
concession actuelle
projet de la nouvelle concession
offre N° 1200613 – point 1 du tableau ci-dessus
offre N° 1200614 – point 2 du tableau ci-dessus
offre N° 1200615 – point 3 du tableau ci-dessus